



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 22 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 20 février 2019 : gestion du potentiel viticole, Observatoire économique mondial des vins rosés, bilan du commerce extérieur, OCM vitivinicole, restructuration du vignoble, aide à la décision des coopératives viticoles.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 20 février 2019, sous la présidence de Jérôme Despey.

Gestion du potentiel viticole : le conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer se prononce sur les dernières demandes de limitations régionales en plantations nouvelles 2019 en VSIG

Les dernières propositions de limitations régionales en plantations nouvelles pour 2019 en vins sans indications géographiques (VSIG), non votées lors du conseil précédent, ont été présentées lors de cette séance. Toutes les demandes des bassins Alsace-Est, Champagne, Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Val de Loire-Centre ont reçu un avis du conseil spécialisé conforme aux avis des bassins et des comités nationaux de l'INAO.

L'ensemble des propositions de limitations en AOC, en IGP et en VSIG seront fixées par un arrêté ministériel de mise en œuvre du régime d'autorisations de plantations pour la campagne 2019, qui sera publié fin février.

Observatoire économique mondial des vins rosés : la France toujours leader

Les résultats 2017 de l'Observatoire économique mondial des vins rosés ont été présentés en conseil. Piloté et financé par le conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP) et FranceAgriMer depuis 2011, cet observatoire vise à suivre la production, la consommation et les flux de vins rosés dans le monde (avec un historique depuis 2002), pour dégager des tendances sur le long terme. Au total cette année, il a permis de suivre 47 pays producteurs et consommateurs.

En 2017, à la différence de l'ensemble des vins, le marché mondial des vins rosés tranquilles a poursuivi son développement. Bien que la production de vins rosés ait été en léger recul, conséquence d'une faible récolte en Europe, la consommation s'est stabilisée au niveau mondial et de nouveaux marchés de consommation du rosé s'ouvrent progressivement (pays Scandinaves, pays d'Europe de l'Est notamment). La France a conservé de loin sa position de leader en production et en consommation de vins rosés tranquilles dans le monde, avec près de 28 % de la production et 36 % de la consommation mondiale.

Bilan du commerce extérieur : un chiffre d'affaires record pour les exportations françaises de vins et spiritueux en 2018

Le conseil a pris connaissance du bilan 2018 du commerce extérieur des vins et spiritueux. Les exportations françaises de vins baissent de 6 % en volume, avec 14,1 millions d'hectolitres, par rapport à 2017, tout en poursuivant leur valorisation, avec + 3 %, pour atteindre un chiffre d'affaires record de 9,4 milliards d'euros en 2018.

À noter, le recul des exportations françaises de vins en volume vers les pays de l'Union européenne se poursuit en 2018 (- 3 %), avec comme principales destinations impactées l'Allemagne (- 4 %) et le Royaume-Uni (- 5 %). Les exports vers la Belgique restent stables. En revanche, le dynamisme des exportations vers les pays tiers, observé ces dernières années, marque un recul en 2018, avec des volumes en baisse de 10 %. La destination Chine perd, à elle seule, 35 % des volumes. Par contre, les exportations vers les États-Unis poursuivent leur croissance (+ 5 %), mais plus modérément qu'en 2017.

Enfin, en ce qui concerne les exportations de spiritueux, elles sont en hausse en volume (1,92 millions d'hectolitres) et en valeur (4,52 milliards d'euros). Le Cognac reste la première catégorie de spiritueux exporté pour près d'un tiers des volumes, et surtout 69 % des valeurs, notamment en direction des États-Unis qui restent le premier marché des exportations de spiritueux français (+ 6 % en volume et + 3 % en valeur par rapport à 2017).

Pour la seconde année consécutive, les volumes de vins importés en 2018 sont en baisse (- 9 % par rapport à 2017), à 6,75 millions d'hectolitres, mais les valeurs s'envolent encore en 2018, avec 837,5 millions d'euros, soit une hausse de 14 % par rapport à 2017.

Au global, la balance commerciale 2018 des vins et spiritueux affiche un excédent (toutes catégories y compris produits réexportés) de 11,83 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2017, qui confirme le poids de la contribution de la filière dans la balance commerciale française.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2018/19 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme quinquennal français de l'Organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, financée par le 1^{er} pilier de la politique agricole commune – pour mémoire 280,5 M€ annuels, s'élève, au 15 février 2019, à 49,3 millions d'euros.

La répartition par mesure est la suivante :

- 14,4 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 31,6 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 0,9 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 2,4 M€ pour les prestations viniques.

OCM vitivinicole : restructuration du vignoble

Concernant la restructuration du vignoble, le conseil a échangé sur l'incertitude admise pour les mesurages de contrôles après plantation. Il s'avère que les modalités actuelles de mesurage par FranceAgriMer sont fiables et ne génèrent pas d'écart en lien avec l'incertitude retenue par la Commission européenne. Lorsque des écarts ont été constatés lors des contrôles, il est apparu que ceux-ci constituaient le plus souvent des modifications mineures du projet initial. Aucune sanction n'est appliquée à ces modifications lorsqu'elles ne remettent pas en cause la réalisation de l'opération.

Il importe toutefois au viticulteur de veiller à déclarer auprès de FranceAgriMer toute modification de projet, avant réalisation du contrôle, et de modifier en conséquence le casier viticole informatisé (CVI) auprès de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Aide à la décision des coopératives viticoles : le dispositif d'aide pour 2019

Le dispositif d'aide à la décision des coopératives viticoles a été présenté au conseil, qui a validé la reconduction de cette aide, selon les mêmes dispositions que l'an passé. Ce dispositif sera financé à hauteur des crédits non utilisés par le dispositif de l'an passé.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer :

<http://www.franceagrimer.fr/Actualite/Conseils-specialises/Vin/2019/Conseil-specialise-viticole-du-20-fevrier-2019>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
